Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
16e BATAILLON DE MARCHE **J.M.O.** **Février - juillet 1915**	**Infanterie** **1914-1918**
Auteur :	Origine : **http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo/img-viewer/26_N_587_012/viewer.html**
Référence : **26 N 587**	Transcripteur : **MFR** Date : **2013**

Ancestramil

BATAILLON DE MARCHE n° 16

2 février 1915
Le 16e bataillon de marche composé de 4 Cies (3 fournies par le dépôt du 16e régiment d'infanterie, 1 par le dépôt du 98e), 1 petit état-major de bataillon cantonne à Feurs.

Son effectif

1.- OFFICIERS

Etat-major

Commandant	**CHAMOUSSET**	Chef de bataillon (actif) venu du 16e R.I.
Sous-lieutenant	**BINON**	Fonctions d'officier du détail et d'approvisionnement
Docteur	**CHRISTOPHE**	Médecin aide-major 2e classe

1re compagnie

Capitaine	**DUBOIS**	Du 16e R.I. (réserve)
Lieutenant	**TOURNIER**	Venu du 105e R.I. (réserve)
Lieutenant	**HUTEAU**	Du 16e R.I. (réserve)

2e compagnie

Capitaine	**PERETTI**	Du 21e R.I. (actif)
Sous-lieutenant	**PELLETIIER**	Du 16e R.I. (actif)
Sous-lieutenant	**QUINET**	Du 105e R. (réserve)

3e compagnie

Capitaine	**MAROT**	Du 52e R.I.T. (dépôt 71) (réserve)
Sous-lieutenant	**DUPONT**	Du 16e R.I. (réserve)
Sous-lieutenant	**FAVRE**	Du 105e R.I. (réserve)

4e compagnie

Lieutenant	**MORETTI**	Du 98e R.I. commandant la Cie (réserve)
Sous-lieutenant	**ROCHE**	Du 98e R.I. (réserve)
Sous-lieutenant	**DELORME**	Du 98e R.I. (réserve)

2.- TROUPE

Chaque Cie comprend en outre :
1 aspirant (2 à la 2e Cie)
1 adjudant
1 sergent-major
1 fourrier et 8 sergents
1 caporal pionnier
16 caporaux plus un caporal infirmier à la 1re Cie
221 soldats.
TOTAL : 250 hommes de troupe par Cie

Le petit état-major de bataillon comprend :
1 médecin auxiliaire

Ancestrami

1 adjudant, adjoint au chef de bataillon
1 sous-officier de cavalerie, adjoint au chef de bataillon
1 sous-officier, chef du Train régimentaire
1 sergent artificier
1 caporal clairon
1 caporal brancardier
1 cycliste
16 brancardiers
3 conducteurs
3 ordonnances.
TOTAL 35 hommes de troupe pour le petit état-major du bataillon pris en subsistance par la 1re Cie du bataillon.

3.- CHEVAUX ET VOITURES

1 voiture à viande	2 chevaux	
1 voiture médicale	1 cheval	
4 voitures à munitions	2 chevaux	
4 voitures à vivre et à bagages	2 chevaux	31 chevaux de trait

5 fourgons à vivre à 2 chevaux et 9 chevaux de selle : total 40 chevaux

Total général (tableau d'effectifs de guerre notifié le 2 février 1915 en exécution de la dépêche ministérielle secrète n° 1056 1/11 du 25 janvier 1915 et du télégramme 1443 1/11 du 2 février 1915

1 officier supérieur
14 officiers subalternes
1035 sous-officiers, caporaux et soldats
40 chevaux
16 voitures (7 à 2 roues- 9 à 4 roues).
Tout le matériel (voitures et chevaux de trait) est reçu à Feurs du 2 au 9 février période d'organisation.

Mardi 9 février
A 16 h 02, embarquement du bataillon à la gare de Feurs et départ à destination de Creil.
Café à la station halte-repas de Nemours le 10 février vers 7 h 30.
Café à la station halte-repas de Creil, le 10 février vers 18 h.

Mercredi 10 février - Ressons
Vers 21 h 30, arrivée à la gare de Ressons-sur-Matz, lieu de débarquement du bataillon.
La 1re Cie et l'état-major du bataillon cantonne à Ressons
Les 2er et 3e cantonnent à Marquéglise
La 4e Cie cantonne à La Neuville-sur-Ressons.

Jeudi 11 février (Hémévillers) du 11 au 15 février inclus.
Le bataillon quitte à 7 h, les cantonnements de Ressons-sur-Matz et environs pour aller cantonner à Hémévillers près Gournay-sur-Aroncle où il est resté jusqu'au 15 février inclus (5 jours).
Rien de particulier à signaler au cours de cette période sauf un cas de méningite cérébro-spinale et quelques cas isolés de scarlatine.

Mardi 16 février (Antheuil) 16 février au 3 mars inclus
Le bataillon quitte à 7 h le cantonnement d'Hémévillers pour venir cantonner à Antheuil.

Ancestramil

A partir du dimanche 21 février, une compagnie du bataillon doit assurer la garde du cantonnement de Ressons-sur-Matz ; relève tous les 4 jours.
Aux termes d'une instruction particulière provenant de l'état-major du 13e corps d'armée, le bataillon doit constituer un dépôt rapproché de la ligne de feu destiné à éliminer les formations de 1re ligne dans des cas déterminés.
Il n'est rattaché à aucune formation et relève du Q.G. du 13e corps d'armée.
L'instruction et l'entraînement de ses hommes sont décidés suivant un programme du chef de bataillon, commandant, établi en conformité de l'instruction n° 375 du 22 février 1915 du 13e corps d'armée donnant les directives pour l'instruction du bataillon de marche.

Jeudi 4 mars
Le bataillon quitte à 7 h 15 le cantonnement d'Antheuil, se rendant à Ressons-sur-Matz où il doit s'embarquer pour une nouvelle destination.
A 14 h 50, départ du train de la gare de Ressons-sur-Matz.
Effectif
15 officiers
1015 caporaux et soldats
40 chevaux.
Itinéraire : Compiègne, Le Bourget, Noisy-le-Sec, Coulommiers, Sezanne, Sommesons.

Vendredi 5 mars
Arrivée à Sommesous vers 5 h 45.
Stationnement aux abords de la gare. Grand'halte en attendant l'arrivée d'ordres concernant la destination du bataillon que le commissaire militaire de la gare ne possède pas et qui sont demandés à la D.E.S. à Chalons.
A 15 h 45, communication de l'ordre de la D.E.S.
A 17 h, départ pour Villeseneux affecté comme cantonnement aux 4 bataillons de marche débarqués à Sommesous dans la matinée du 5 mars. Marche de nuit en une seule colonne formée des bataillons de marche n° 71 - 47 - 92 puis 16.
A 23 h arrivée à Villeseneux.

Samedi 6 mars (Villeseneux)
Séjour à Villeseneux - Instruction - cantonnement également dans cette localité des bataillons de marche n° 47 - 71 -92.

Jeudi 18 mars (Villeseneux)
Ordre de l'état-major (reçu le 18 mars à 20 h 30), de Chalons, n° 23 - 19 h 30.
L'état-major Chalons à commandant cantonnement Villeseneux n° 187.
"Prenez dispositions pour expédier sur 1er corps par train qui par de Vatry demain 19 mars à 10 h."
8 officiers et 800 hommes dont le détail suit :

1.- Pour débarquer à Chalons :
- Tous les officiers et 650 hommes
- 150 hommes pour le 43 à Chepy
- 200 hommes et 6 officiers pour le 127 à Sarry
- 150 hommes pour le 84 à Moncetz
- 1 officier pour le QG - 1er division à Sarry
- 1 officier pour le 8e à St-Martin-le-Pré
- 150 hommes pour le 73 à Courtisols.

2.- Pour débarquer à la Veuve :
- 150 hommes pour le 110e à Juvisy-sur-Marne.

Ancestramil

Cette notification avait été elle-même précédée d'un avis téléphonique transmis dans la soirée du même jour vers 16 h par le commandement du cantonnement de Villeseneux portant : minimum imposé (à conserver)

Petit état-major
1 Chef de bataillon
1 Médecin
1 Officier des détails

Compagnie
1 Officier
2 Sous-officiers
4 Caporaux
50 Soldats.

A la suite d'un tirage au sort sont désignés pour faire du détachement de renfort ci-dessus MM. Les officiers dont les noms suivent :

MM.
Capitaines **PERETTI** et **DUBOIS**
Lieutenants **PELLETIER - FAVRE - HUTEAU - DUPONT - DELORME**
Le personnel troupe est désigné par fractions constituées de sections dans l'ordre ci-après :

1re Cie : 1 - 2 et 3 sections
2e Cie : 2 - 3 et 4 sections
3e Cie : 3 - 4 et 1re sections
4e Cie : 4 - 1 et 2 sections
La section restante forme les appoints de façon à maintenir comme noyau du corps (conformément aux ordres reçus) :

1 Chef de bataillon
1 Officier payeur
1 Médecin
1 Officier par Cie
1 Adjudant ou aspirant
2 comptables
2 sous-officiers
4 caporaux
50 hommes
Plus le personnel du petit état-major sur lequel il n'est prélevé qu'un médecin auxiliaire et ½ des brancardiers.

Vendredi 14 mars
Le personnel désigné et constitué comme il est dit ci-dessus quitte Villeseneux le 19 mars à 5 h 45. A 9 h 50, il s'embarque à la gare de Bussy-Lettrée - Vatry avec la composition et pour les destinations ci-après (solde et vivre assurés jusqu'au 21 mars inclus.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS DU BATAILLON DE MARCHE DU 16e REGIMENT D'INFANTERIE EMBARQUES LE 19 MARS A DESTINATION DES REGIMENTS DU 1er C.A.

Ancestrami

Unités	Destination					Totaux (troupe)	Chevaux de selle	Observations
	127e Infanterie (Sarry)	84e Infanterie (Moncetz)	73e Infanterie (Courtisols)	110e Infanterie (Juvisy)	43e Infanterie (Cheppy)			
1re Cie	187 dont 1 médecin auxiliaire 1 aspirant 1 sergent-fourrier 6 sergents 11 caporaux 2 brancardiers					187	1 (Sarry)	Six officiers passent au 127e à Sarry : Capitaine **PERETTI** Capitaine **DUBOIS** Sous-lt **ROCHE** Sous-lt **HUTEAU** Sous-lt **FAVRE**
2e Cie		150 dont 1 sergent-major 5 sergents 8 caporaux 2 brancardiers			42 1 aspirant 2 sergents 3 caporaux	192	1 (Sarry)	Sous-lt **DUPONT** M. le S/lt **DELORME** AU 8e R.I. M. le S/lt **PELLETIER** au Q.G.de la division de cavalerie (1) Par suite de la nécessité de maintenir par Cie un noyau de l'effectif minimum imposé de 2 sous-officiers, 4 caporaux - 50 hommes, le bataillon n'a pu fournir que 749 au lieu de 800 demandes
3e Cie			150 1 aspirant 1 fourrier 5 sergents 8 caporaux 2 brancardiers		36	186		
4e Cie				149 1 sergent-major 5 sergents	35 1 adjudant 2 sergents			

Ancestrami

				9 caporaux	3 caporaux	184		
TOTAUX	**187** Déficit 13	**150**	**150**	**149** Déficit 1	**113** Déficit 37	**749** Déficit 51 (1)	2	

Ancestrami

Mardi 23 mars (Villeseneux)
Arrivée à 23 h 40 à Villeseneux de un détachement composé de :
1 Officier (M. le sous-lieutenant **MOUTON** venu du 43e)
10 Sous-officiers venus du 43e
119 caporaux et soldats venant du 78e régiment d'infanterie à destination du bataillon de marche du 110e régiment d'infanterie (non compris 1 homme tombé malade en route, arrêté à Soudron et ayant rejoint par erreur d'autres éléments).
Par suite de la dislocation du bataillon de marche du 110e régiment d'infanterie, et en exécution de l'ordre du Général D.E.S. du 23 mars 1915, le personnel ci-dessus est pris provisoirement par le bataillon de marche du 16e rgt d'infanterie (en solde du 24 mars 1915).

Mercredi 24 mars (Villeseneux)
Dislocation des bataillons de marche des 108e et 126e régiments d'infanterie (ordre du général D.E.S. n° 213 du 24 mars 1915) et dons les éléments provisoirement maintenus à Soudron pour le service (équipages, comptabilité, malades, contagieux) sont versés au 16e bataillon de marche à titre provisoire (note du G.Q.G. du 21 mars 1915 et du général E.E.S. n° 406/7 du 23 mars 1915).

Dimanche 28 mars (Villeseneux)
Affectations d'officiers (ordre du bataillon n° 2)
Sont affectés au bataillon du marche du 16e régiment d'infanterie M.M. les officiers dont les noms suivent :

A la date du 24 mars 1915
1re Cie : **M. MOUTON Auguste**, sous-lieutenant venu du 43e régiment d'infanterie - décision du général D.E.S. du 24 mars 1915.

A la date du 27 mars 1915
2e Cie: **M. de TURENNE Emmanuel**, capitaine, venu du 63e régiment d'infanterie (décision du général D.E.S. du 26 mars 1916. Placé au commandement de la 2e Cie.
3e Cie : **M. DUMAS Edmond**, sous-lieutenant venu du 63e régiment d'infanterie, décision du général D.E.S. du 26 mars 1915.
4e Cie : **M. SEYNAT Armand**, sous-lieutenant venu du 63e régiment d'infanterie, décision du général D.E.S. du 26 mars 1915.

Lundi 29 mars (Villeseneux)
Ordre télégraphique de mise en route du détachement du 110e régiment d'infanterie
« De Chalons à 11 h 30 - Etat-major Chalons à commandant bataillon de marche du 16e de ligne, ordre 454/7 :
"Détachement renfort du 110e infanterie actuellement en subsistance au bataillon de marche du 16e infanterie à Villeseneux est versé au 342e régiment d'infanterie, 16e C.A.
Il s'embarquera demain 30 mars à 14 h 33 à Vatry-Bussy-Lettrée. Il sera débarqué le même jour à Somme-Bionne à 18 h 42.
Effectif : 1 officier et 210 hommes.
Exécution du mouvement effectué comme il avait été prévu ci-dessus.
Commandant du détachement M. le sous-lieutenant **MOUTON**
209 hommes au lieu de 210 partant (1 homme n'ayant jamais rejoint le bataillon de marche du 16e)
Solde et vivres assurées jusqu'au 31 mars inclus)

Jeudi 1er avril (Villeseneux)
Affection et radiations d'officiers (voir ordre du bataillon n° 3)
1re Cie : radiation de **M. le sous-lieutenant MOUTON** parti avec le détachement du 110e.

Ancestrami

1re Cie ; affectation de **M. le sous-lieutenant RIGAL,** venu du bataillon de marche du 108e régiment d'infanterie.

Dimanche 4 avril (Villeseneux)
Ordre télégraphique reçu le 4 avril à 22 h 30.
« Général D.E.S. à commandant cantonnement Villeseneux : conformément instructions
227 hommes du 96e infanterie
314 hommes du 143e infanterie
264 hommes du 15e infanterie
Sont affectés au 16e bataillon de marche. Arrivée Bussy-Letrée 21 h 33. »

Lundi 5 avril (Villeseneux)
En exécution de cet ordre arrivée au cantonnement de Villeseneux à 1 h du détachement ci-dessus comprenant :
2 officiers
25 sous-officiers
777 caporaux et soldats - total 802
Qui sont aussitôt répartis entre les unités d'après les données ci-après.

Hommes du 96e	placés à la 1re Cie	199
Hommes du 143e	placés à la 2e Cie	196
Hommes du 15e	placés à la 3e Cie	200

Excédent de ces régiments versés à la 4 e Cie : 206.

MM. les officiers sont affectés :
1re Cie M. le lieutenant **DUMONT**
4e Cie M. le sous-lieutenant **MONCHY**
(Voir ordre du bataillon ¼)

Jeudi 8 avril (Villeseneux)
Télégramme reçu vers 11 h 30. »Commission régulatrice à général D.E.S. Chalons - réexpédié à Villeseneux n° 3013 à 8 h 45.
Partent 306 hommes dépôt 105e infanterie pour 16e bataillon de marche - Arrivée Bussy-Letrée 12 h 33.
En exécution de cet ordre, arrivent effectivement dans la soirée du 8 avril :
1 sous-lieutenant : **M. COMBE**
305 sous-officiers, caporaux et Soldats, venus du dépôt du 105e
Qui sont aussitôt répartis entre les unités.
Le chef de bataillon rend compte aussitôt au général D.E.S. par message n° 98 de l'excédent d'effectif produit par ce renfort inattendu.

Samedi 10 avril (Villeseneux)
Télégramme reçu vers 13 h
« de Châlons-sur-Marne n° 944 D.E.S. Chalons à Cdt cantonnement Villeseneux N511/1R.
Les 306 hommes de renfort visés par votre message n° 98 du 8 avril s'embarqueront le 10 avril en gare de Vatry à 14 h 33 à destination de Somme-Tombe pour le 16e CA. »
Cet ordre reçoit son exécution effective à l'heure prescrite (vivres et solde assurés jusqu'au 11 avril inclus par les soins du 16e.
A 14 h, réception du télégramme suivant
« pour Villeseneux de Chalons, général D.E.S. à Cdt le bataillon de marche de Villeseneux.
81 hommes du 38e infanterie
162 hommes du 86e infanterie
Pour bataillon de marche du 16e infanterie, arrivée Bussy-Lettrée à 14 h 33.

Archestramil

Compte-rendu est aussitôt adressé au général D.E.S. par message n° 106 de ce nouvel excédent.
Dans la soirée réception du personnel ci-dessus répartis entre les 4 Cies.
A 17 h réception du message téléphonique suivant :
« de Chalons pour Villeseneux n° 1007 à 16 h 30.
Etat-major Chalons à Cdt cantonnement Villeseneux n° 516/R.
Les 243 hommes visés par votre message n° 106 du 10 avril, seront réembarqués à Vatry le 11 avril à 14 h 33 pour Somme-Tourbe à destination du 16e corps d'armée. »

Dimanche 11 avril (Villeseneux)
A 14 h 33, 243 hommes composant le détachement des 38e et 86e infanterie sont réembarqués à Vatry conformément à l'ordre ci-dessus (chef de détachement : aspirant **MERAL** du 86e). Solde et vivres assurés par le 16e jusqu'au 12 avril inclus.

Ancestramil

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DU BATAILLON OFFICIERS ET TROUPE

Dimanche 18 avril

Unités	Officiers				Total des officiers	Sous-officiers						Total	Caporaux et soldats			Total Caporaux et soldats	Total de la troupe	Observations
	Cdt	Cne	Lts	S/lts		Adjudants-chefs	Adjudants	Aspirants	Sgt-major	Sgt-fourriers	Sergents		Caporaux et fourriers	Caporaux	Soldats			
Pt état-major	1			2	3		2				3	5		2	20	22	27	Pour mémoire
1re Cie			2	1	3		3	1	1		6	11	1	18	240	259	270	Chevaux de selle
2e Cie		1		1	2		1	2		1	6	10	2	14	240	256	266	
3e Cie		1		1	2		2	1	1		7	11	1	14	248	263	274	
4e Cie			1	2	3	1	1			2	6	10		13	247	260	270	
Total	1	2	3	7	13	1	9	4	2	3	28	47	4	61	995	1060	1107	

LISTE NOMINATIVE DES OFFICIERS

1re Cie **MM. DUMONT** (lieutenant) **TOURNIER** (lieutenant) **RIGAL** (sous-lieutenant)

2e Cie **MM. De TURENNE** (capitaine) **QUINET** (sous-lieutenant)

3e Cie **MM. MAROT** (capitaine) **DUMAS** (sous-lieutenant)

4e Cie **MM. MORETTI** (lieutenant) **MONCHY** (sous-lieutenant) **SEYNAT** (sous-lieutenant)

Petit état-major : **MM. CHAMOUSSET** (chef de bataillon (commandant)
BINON (sous-lieutenant chargé des et détails et d'approvisionnements)
CHRISTOPHE (médecin aide major, chef de service)

Ancestrimmo

Lundi 19 avril (Villeseneux)
Réception d'un télégramme de l'état-major de Chalons, n° 8 - 17 h 12 prescrivant au bataillon de se tenir prêt à être enlevé à une date ultérieure.

Mardi 20 avril (Sommesous)
En exécution du télégramme n° 3 de l'état-major de Chalons - 20 avril 10 h, le bataillon quitte à 17 h, les cantonnements de Villeseneux et vient cantonner à Sommesous où il arrive à 22 heures. Il emporte avec lui 1 jour de vivre de chemin de fer et 2 jours de vivre de débarquement.

Mercredi 21 avril (Sommesous)
A 15 h 50, le bataillon s'embarque à la gare de Sommesous à destination de Verdun-Ougny où il arrive dans la nuit du 21 au 22 avril.

Jeudi 22 avril (Mes Monthairous)
A 3 h 40, le bataillon débarque à la garde de Dugny et vient occuper le cantonnement des Monthairons (15 km au sud de Verdun) où il arrive vers 7 h et où il cantonne avec le bataillon de marche du 71e d'infanterie (le bataillon de marche du 99e étant aux Petits Monthairons)
A 14h 30, le bataillon est inspecté par le général **HERR** Cdt le 2e corps d'armée auquel le bataillon est rattaché (E.N.E.).

Vendredi 23 avril (Les Monthairons)
Par notre n° 1490/877 du 22 avril 1915 du général Cdt le Vie corps d'armée, les bataillons n° 16, 71 et 99e d'infanterie cantonnés aux Monthairons formeront un groupement placé au point de vue discipline et instruction sous le commandement du chef de bataillon Cdt le 99e bataillon.
Ce groupement relèvera au même point de vue du général Cdt la 67e division (secteur postal de la 67e D.I.
Les bataillons s'administreront isolément. Le sous-intendant de la 67e division sera chargé de la vérification des comptes et du ravitaillement de ces unités.

24 - 26 avril
Le bataillon cantonne au grand Monthairon

26 avril
Par une note n° 1571/360, **M. le général HERR** fait connaître que le bataillon du 16e est réservé à la disposition du général commandant le 6e C.A.; que le bataillon est placé sous les ordres de **M. le lieutenant-colonel DURAND**, Cdt le 203e d'infanterie ; que le bataillon quittera son cantonnement le 27 avril de façon à venir se placer en position d'attente au carrefour des Trois Jurés (près Rupt-en-Woevre) à 8 heures. (Ordre parvenu ç 18 h 10)

27 avril 1915
Ordre du général Cdt 12e D.I. à chef de bataillon du 16e infanterie (18 h 20) :
« Le bataillon du 16e se rendra à la clairière sud de Mouilly où il sera mis à la disposition du général commandant la 6e brigade. Le mouvement sera réglé de manière que la tête du bataillon se présente à 21 h à l'extrémité ouest de la clairière où il trouvera des guides pour le conduire à sa destination définitive. »

Le bataillon exécute l'ordre ci-dessus. A 23 h, les guides fournis par le 54e d'infanterie conduisent à leurs emplacements les compagnies du 16e bataillon. Ces compagnies, à effectif complet (250 hommes environs) relèvent, à 24 heures, les effectifs du 54e d'infanterie, dans les tranchées. La 1re Cie, commandée par **M. le lieutenant TOURNIER** et le sous-lieutenant **RIGAL**, occupe la tranchée de gauche, face au N.E., à 30 mètres des tranchées allemandes ; front de la tranchée française, 300 m environ. La 3e Cie, capitaine **MAROT** et sous-lieutenant **DUMAS**, occupe la

tranchée face au N. La 2e Cie, commandée par les sous-lieutenants **QUINET**, occupe une tranchée faisant face au N.N.O.; elle est prolongée à droite par un détachement du 71e d'infanterie. La 4e Cie, commandée par le lieutenant **MORETTI** est en seconde ligne, face au N. Derrière cette compagnie, une compagnie du 51e, mise à la disposition de **M. le commandant CHAMOUSSET**, comme réserve. - Nuit du 27 au 28, assez calme. Travaux de perfectionnement des tranchées.

28 avril
Journée et nuit relativement calmes.

29 avril
Vers 5 h 30, **M. le Cdt CHAMOUSSET,** parcourant le terrain avoisinant les tranchées, afin de reconnaître (reconnaissance prescrite par le général de brigade) un observatoire pour l'artillerie, est blessé d'une balle à la hanche gauche, au niveau du pli de l'aine, ayant traversé le bassin. Informé de l'accident trop tard pour prendre les instructions du commandant, le capitaine **MAROT** prend le commandement du bataillon et va informer M. le général de brigade.
Ordre de la 6e brigade, parvenu à 13 h 50 : « L'attaque fixée pour aujourd'hui aura lieu à 17 h. Elle sera menée à droite par une Cie du 132e d'infanterie débouchant des tranchées occupées par ce régiment (partie centrale) et à gauche par un bataillon du 51e régiment qui débouchera en traversant les tranchées occupées par la droite du 16e bataillon de marche.
Mission du 16e bataillon : appuyer l'attaque par son feu. Tenir fortement les tranchées de 1re ligne qu'il occupe de manière à opposer un front inviolable à toute attaque ennemie."
L'ordre ci-dessus est communiqué eux 4 Cies du bataillon et à la Cie de réserve.
Ordre du général de brigade de faire exécuter deux trouées dans les fils de fer devant les tranchées, l'une à droite, l'une à gauche de la 2e compagnie ; en outre de facilité le franchissement des parapets des tranchées. Les fils de fer sont coupés ; deux ponts en rondins sont aménagés, sans délai.
La 1re compagnie est munie d'outils de parc, de sacs à terre, de grenades, de pétards, de fusées éclairantes. Elle seule à réellement souffert : 4 mort, 18 blessés, en raison de la proximité de l'ennemi.
A 17 h, une compagnie du 51e d'infanterie attaque devant le front de la 2e Cie du 16e bataillon de marche et construit en avant, à 80 mètres, une tranchée.
A 22 h, ordre du général **de GUITANT**, Cdt la 6e brigade : « Le 16e bataillon de marche sera relevé cette nuit par un bataillon du 87e régiment. Chaque compagnie du 16e bataillon enverra un guide pour minuit au Calvaire ; ces guides conduiront les Cies du 87e sur leurs emplacements. »
En conséquence de l'ordre ci-dessus la relève a été effectuée le 30 avril à 2 h 30. Le bataillon cantonne à Rupt-en-Woëvre.

LISTE NOMINATIVE DES TUES ET BLESSES DE LA 1re Cie AU COURS DES COMBATS DES 28 AVRIL ET 29 AVRIL 1915

28 avril

VERDIER	**Léger François**	Tué	
BANCON	**Jean Paul**	Blessé	
JOASSON	**Victor**	Blessé	Caporal

29 avril

MODAT	**Amans**	Tué	
ROCHIGNEUX	**Jean Marie**	Tué	
BUGEAUD	**Henri**	Tué	
LASSABLIERE	**Jean Marie**	Blessé	
AUBERT	**Louis**	Blessé	

Archives

NICOLAS	**Antoine**	Blessé	
DUMONTEIL	**Adrien**	Blessé	
BEAUNE	**Antoine**	Blessé	
MERCADIER	**Lucien**	Blessé	
PEIG	**Blaise**	Blessé	
COMBLAS	**Jean**	Blessé	
MADERN	**Abribard**	Blessé	
COSSE	**Antoine**	Blessé	
SOULET	**Jean**	Blessé	
JUQUEL	**Claudius**	Blessé	
SALESSE	**Alphonse**	Blessé	
VILLEMAGNE	**François**	Blessé	
BELLIERE	**Henri**	Blessé	
CHAMOUSSET		Blessé	Chef de bataillon

1er mai
Les 2e et 4e Cies sont mises à la disposition du commandant du génie pour exécuter des travaux à Mouilly. Un blessé.

3 mai
Par ordre de M. le général **MARABAIL**, Cdt la 67e division d'infanterie, les Cies du 16e bataillon vont cantonner à Récourt-le-Creux. Auparavant, le bataillon verse au 54e régiment d'infanterie :
3 officiers: MM. Le lieutenant **MORETTI,** les sous-lieutenants **QUINET, SEYNAT** et 766 hommes de troupes.

11 mai
Le bataillon reçoit comme renfort du dépôt du 16e R.I. :
3 officiers : MM. le lieutenant **MERIENNE** et les sous-lieutenants **BERNARD** et **CHANGLET** et 45 hommes de troupe.

20 mai
Le bataillon reçoit : 1° - M. le capitaine **CRIGNON**, désigné pour prendre le commandement du bataillon ; 2°, M. le sous-lieutenant **AROY** et 106 hommes de troupe.

21 mai
Le bataillon reçoit comme renfort :
1. - Du dépôt du 105e R.I.
- 1 officier : M. le lieutenant **HIVET** et 280 hommes de troupe.
2.- Du dépôt du 98e R.I.
- 2 officiers : MM. les sous-lieutenants **CORRE** et **ROBERT** et 215 hommes de troupe.

Ancestramil

Dimanche 23 mai 1915 (Recours-le-Creux)

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DU BATAILLON (OFFICIERS ET TROUPE.

Unités	Officiers				Total des officiers	Sous-officiers						Total	Caporaux et soldats			Total	Total de la troupe	Observations
	Cdt	Cne	Lieut	S/lieut		Adj-chef	Adj.	Aspirant	Sgt-major	Sgt-fourrier	Sergent		Cap-fourriers	Caporaux	Soldats			
Pt état-major		1		2 (1)	3		2 (2)				3	5		2	27	29	34	(1) Dont 1 officier payeur et d'approvisionnent et le médecin, chef de service
1re Cie			1	3	4		2	1	1		9	13	1	18	245	264	277	
2e Cie			1	2	3		1	1	1	1	9	13	1	16	249	266	279	
3e Cie		1		3	4		2	1	1	1	9	15	1	15	246	262	277	(2) dont 1 médecin auxiliaire
4e Cie			2	2	4	1	1		1	1	10	14	1	15	245	261	275	
Totaux		2	4	12	18	1	8	3	4	3	31	60	4	66	1012	1082	1142	

Chevaux 40
Voitures 16

Ancestrami

Dimanche 23 mai (Recourt-le-Creux)

LISTE NOMINATIVE DES OFFICIERS

Petit Etat-major

CRIGNON	Capitaine	Commandant le bataillon
BINON	S/lieutenant	Officier payeur et d'approvisionnement
CHRISTOPHE	Médecin aide-major chef de service	

1re compagnie

TOURNIER	Lieutenant	Commandant la Cie
AUROY	Sous-lieutenant	
CORRE	Sous-lieutenant	
LARA	Sous-lieutenant	

2e compagnie

HUGON	Lieutenant	Commandant la Cie
RIGAL	Sous-lieutenant	
CHAUVET	Sous-lieutenant	

3e compagnie

MAROT	Capitaine	Commandant la Cie
BERNARD	Sous-lieutenant	
ROBERT	Sous-lieutenant	
MALABIAN	Sous-lieutenant	

4e compagnie

HIVET	Lieutenant	Commandant la Cie
MERIENNE	Lieutenant	
DUMAS	Sous-lieutenant	
MONCHY	Sous-lieutenant	

ORDRE DE L'ARMEE N° 179 portant citation à l'ordre de l'armée du commandant **CHAMOUSSET**, chef de bataillon, commandant le 16e bataillon de marche depuis la formation du bataillon (2 février 1915) au 29 avril 1915, date de sa blessure et de son évacuation :
« *CHAMOUSSET, chef de bataillon au 16e bataillon de marche, a été grièvement blessé en exécutant une reconnaissance personnelle pour fixer l'emplacement d'un observatoire d'artillerie. A été frappé au moment où il marchait en dehors de la tranchée de 1re ligne afin de mieux voir les positons ennemies. Etant au poste de secours a eu l'énergie malgré sa blessure de rédiger de sa main un compte-rendu sur la reconnaissance qu'il venait d'effectuer.* »

Mercredi 2 juin (Récourt-le-Creux)
Le capitaine commandant le bataillon reçoit, du commandant du groupe des bataillons de marche, l'ordre suivant :
« Le bataillon du 16e se rendra ce soir à Lahaumeix par voie de terre. Mouvement à volonté, à disposition du chef de bataillon qui partira avec son train de combat et son train régimentaire.
Le train régimentaire ira dans le nouveau cantonnement et après la distribution se rendra à Pierrefite où il se joindra au train régimentaire des autres bataillons. »
Départ du bataillon : 13 heures
Ordre de marche : 4e, 1re, 2e et 3e

Ancestramil

Garde de police 3e Cie
Les trains de combat et régimentaire suivront la colonne.
Départ des fourriers à 12 h 30.
Au moment du départ, contrordre est donné par le commandant du groupe de bataillons de marche en ce qui concerne le train régimentaire. Ce dernier au lieu de se rendre à Pierrefite après la distribution, devra rester au cantonnement du bataillon à Lahaymeix.

Jeudi 3 juin (Lahaymeix)
Réception de l'ordre d'opérations n° 297 de la 130e brigade, dont résumé en ce qui concerne le 16e bataillon de marche :
« Les bataillons de 1re ligne de chaque secteur seront relevés aujourd'hui 3 juin.
Le 5e bataillon du 38e Colonial par le bataillon de marche du 16e R.I.
Départ du bataillon : 13 heures.
Le commandant du bataillon et les commandants de compagnies feront, dans la matinée, une reconnaissance détaillée de leur sous-secteur.
Ils seront conduits dans ce but aux postes de commandement du commandant du sous-secteur ; celui-ci les guidera dans leur reconnaissance et leur donnera toutes les indications nécessaires sur l'occupation de l'organisation de la position.
Les 2 Cies du bataillon de marche du 16e R.I., qui doivent occuper pendant la nuit ¼, la position S.O. seront conduites de jour par des officiers du 38e Colonial sur cette position, de façon à ce qu'elles soient en place avant la tombée de la nuit et puissent reconnaître avec soin leurs emplacements et le terrain en avant de leurs tranchées ».
L'exécution de cet ordre s'opère très normalement, le commandant du bataillon et les commandants de compagnies font dans la matinée une reconnaissance détaillée de leur sous-secteur.
Départ du bataillon : 13 heures ; le train régimentaire et les voitures de Cie restent à Lahaymeix, le train de combat suit le bataillon jusqu'au carrefour où il stationne.
La relève des tranchées des 2e Cie du 38e Colonial est effectuée à la nuit par les 2e et 3e Cies du bataillon.
Le 1re Cie cantonne au bois des Paroches à environ 150 mètres de l'orée du bois, près du poste de jour du commandant.
Elle fournit à la garnison du Fort des Paroches : 1 officier, 50 hommes, 1 médecin auxiliaire qui doivent y séjourner jusqu'à nouvel ordre.
La 4e Cie stationne à environ 300 mètres à l'arrière de la 1re Cie ; elle fournit un poster de soutien de mitrailleuse : 1 sous-officier, 2 caporaux, 15 hommes relevé chaque soir.

Vendredi 4 juin (Bois des Paroches)
Nuit ¾ : calme, rien à signaler.
Par note du colonel, commandant la 130e brigade, le bataillon doit assurer à partir du 5 juin, le ravitaillement du fort des Paroches : 2 officiers, 51 hommes du 166e R.I. et le détachement du bataillon. Le 341e fait remise à cet effet de 2 mulets avec bats.
La 1re et 4e Cies relèvent à la nuit les 2e et 3e Cies.

Samedi 5 juin (Bois des Paroches)
Nuit 4/5 : trois obus allemands tirés sur la lisière du bois des Paroches. Provenance probable : fort du camp des Romains. Canonnade au loin : direction présumée : tranchée de Calonne.
Journée du 5 juin : vers 15 h 30, sur la lisière est du bois des Paroches et dans la partie nord du bois, 15 obus allemands sont tirés ; l'un deux à proximité d'une corvée de gabions, un homme légèrement touché.
Rien à signaler sur l'ennemi.
Les 2e et 3e Cies relèvent à l anuit les 1re et 4e.

Dimanche 6 juin (Bois des Paroches)
Nuit 5/6. Vers 20 h 30, fusillade assez vive semblant provenir du Bois d'Ailly.
Vers 22 h, un réflecteur allemand balaye les tranchées et la lisière du bois.
Journée du 6 juin : Un avion allemand survole le bois vers 7 heures.
Rien à signaler sur l'ennemi.
Les 1re et 4e Cies relèvent à la nuit les 2e et 3e Cies.

Lundi 7 juin (Bois des Paroches)
Nuit 6/7. Très calme, rien à signaler.
Les travaux d'amélioration des boyaux et tranchées sont poussés activement.
Journée calme, rien à signaler.
Les 2e et 3e Cies relèvent à la nuit les 1re et 4e Cies.

Mardi 8 juin (Bois des Paroches)
Nuit 7/8. Calme, rien à signaler.
Travaux d'amélioration des boyaux.
Journée du 8 juin. Un avion allemand survole le bois vers 7 h 30
Les 1re et 4e Cies relèvent à la nuit les 2e et 3e Cies.

Mercredi 9 juin (Bois des Paroches)
Nuit 8/9. Calme, rien à signaler.
Journée du 9 juin. Réception de l'ordre suivant du colonel commandant le groupe des bataillons de marche :
« Le bataillon de marche du 16e R.I. sera relevé le 9 par le bataillon du 71e actuellement à la ferme Louvent.
Le bataillon du 16e viendra aussitôt après la relève cantonner à Villotte, d'où il sera dirigé par voie de terre, le 11 dans la matinée, à une gare d'embarquement qui sera fixée ultérieurement.
La relève sera exécutée dès réception du présent ordre, après entente entre les 2 commandants de bataillon.
Le 71e aura à assurer le service téléphonique actuellement assuré par le 16e. »
L'exécution de cet ordre s'opère normalement.
La relève a lieu à 17 heures, et le départ du bataillon à 18 heures.
Les détachements du fort des Paroches et du poste de soutien de mitrailleuse ne pouvant être relevés que la nuit rejoignent directement le bataillon à Villotte.
Arrivée du bataillon à Villotte : 23 heures.

Jeudi 10 juin (Villotte devant St-Mihiel)
Réception de l'ordre l'informant qu'il devra se rendre le 11 juin par voie de terre à Longeville où il sera embarqué à 16 heures pour une destination inconnue.

Vendredi 11 juin (Villotte-Longeville)
Départ du bataillon : 2 heures.
Arrivée à Longeville : 7 heures 30.
Embarquement : 15 heures.
Départ : 16 heures.

Samedi 12 juin (Chalons sur Vesle)
Déparquement à Muizon (Marne) : 2 heures 15.
Une estafette du 201e R.I. remet l'ordre n° 944/3 de M. le général Cdt le 1er C.A., d'où extrait suivant, en ce qui concerne le bataillon « Débarquement vers 2 heures à Muizon du bataillon de marche qui doit constituer le 3e bataillon du 201e.
Le bataillon cantonne à Châlons sur Vesle, redoute de Chenay. »

Archives Tramil

En exécution du présent ordre, les 1re, 3e et 4e Cies cantonnent à Châlons sur Vesle et la 2e Cie cantonne à la redoute de Chenay, à environ 2 km, nord de Châlons sur Vesle.

13 juin (Châlons sur Vesle)
Même cantonnement que pour la journée du 12 juin.

14 juin (Châlons sur Vesle)
Même cantonnement que pour la journée du 13 juin.
Réception de l'ordre n° 970/3 du général Cdt le 1er C.A. ; d'où extrait en ce qui concerne le bataillon.
Paragraphe 1er - Journée du 15 juin - c) « Le troisième bataillon du 201e (bataillon de marche) quittera dans la matinée la région de Chenay et se rendra par Prouilly à Vaux Varennes, d'où il se portera, à la nuit, sur Cormicy pour y remplacer le bataillon du 84e.

15 juin
Départ du bataillon : 11 heures.
Arrivée à Vaux-Varennes : 16 heures. Grand Halte à 17 h 45. revues du général d'armée, du général de corps d'armée et du général de division.
Départ de Vaux-Varennes : 18 h 30.
Arrivée Cormicy 20 heures.
Le bataillon cantonne à Cormicy.

16 juin (Cormicy)
Réception de l'ordre « secret » n° 9 S du 15 juin 1915, d'où extrait en ce qui concerne le bataillon : « Le bataillon de marche du 201e règlera son mouvement de manière à être rendu le 15 à 20 heures. C'est ce bataillon qui ira dans la nuit du 18 au 19 relever le bataillon du 84e à Sapigneul. »

17 juin (Cormicy)
Reconnaissance du secteur par le chef de bataillon et les Cdts de compagnies.

18 juin (Cormicy)
Un obus ennemi vers 13 heures, tombe sur le village ; 2 blessés évacués.
MILLET Ferdinand Aspirant 3e Cie
VERNET Gabriel Sergent-fourrier 3e Cie
Le bataillon relève dans le quartier « Sapigneul » un bataillon du 84e.
Départ de Cormicy : 21 heures.
La 2e Cie occupe le sous-quartier « Ecluse Nord »
La 3e Cie occupe le sous-quartier « Pont de Sapigneul »
La 4e Cie occupe le sous-quartier « Ecluse Sud »
La 1re Cie reste en réserve au lieu dit « Maison Bleue ».

19 juin (Tranchées « quartier Sapigneul »

20 juin
Nuit 19/20. Légère fusillade de part et d'autre, quelques grenades sont échangées dans le sous-quartier « Ecluse Sud », aucunes pertes ni dégâts matériels.

21 juin
Nuit 20/21 et journée 21, calme

22 juin
Rien à signaler.

Ancestrami

23 juin
Rien à signaler si ce n'est un homme légèrement blessé par un éclat d'obus à la tête.
DELBOS Jean : 3e Cie

24 juin
Nuit 23/24. Relativement calme.
Vers 12 h 30, violent bombardement de nos tranchées particulièrement celles du sous-quartier « Ecluse nord » et le village de Sapigneul, en même temps qu'un combat de grenades assez violent à l'Ecluse Nord : 2 blessés.
LAPLUME Blaise 4e Cie
GOURAND Jean 4e Cie

Le bataillon est relevé à la nuit par la Vie batterie du 201e R.I..
Les Cies viennent occuper leurs anciens cantonnements aux abords de Cormicy.

25 juin (Cormicy)
Un obus allemand tombe vers 17 heures près d'un abri de la 3e Cie : un tué, 6 blessés.

BESSE	**Jean**	Tué net éclat d'obus à la tête
AUROY	**Blaise**	Plaie de la tête et du bras gauche
ROBERT	**Jean Baptiste**	Plaie à la face
GUYOT	**Pourçain**	Plaie à la tête
BLANCHARD	**Antoine**	Plaie au cou
RIVAL	**Charles**	Plaie multiples du tronc et bras gauche
RENE	**Jean Marie**	fractures de la cuisse et du bras gauche

(Soldats de 2e classe de la 3e Cie)

26 juin
Rien à signaler

27 juin
Un obus allemand vers 17 h 30 à proximité des gourbis de la 4e Cie, un homme légèrement blessé par éclat.

28 - 30 juin
Rien à signaler.

5e Armée
1er C.A.
1re D.I.
N° 259, au répertoire du Sous-intendant.

PROCES VERBAL DE PASSAGE DU BATAILLON DE MARCHE DU 16e REGIMENT D'INFANTERIE AU 201e REGIMENT D'INFANTERIE

L'an mil neuf cent quinze, le premier juillet,
Vu l'art. 1er de l'Instruction du 20 mars 1906 pour l'application du règlement sur l'administration des Corps de troupe,

Ancestrami

Vu la Décision Ministérielle n° 8916 1/11 en date du 21 juin 1915, et la note n° 9252 du 22 du même mois, de M. le Général Cdt en chef, relatives au passage du Bataillon de marche du 16e régiment d'infanterie au 201e régiment de même arme.
Nous **DEBLAYE**, sous-intendant Mre de 2e classe, employé à la 1re division d'infanterie, et chargé de la vérification des comptes du 201e régiment d'infanterie,
Avons procédé, en présence de Monsieur le général Cdt la 2e brigade d'infanterie, spécialement désigné à cet effet par M. le général Cdt la 1re Division d'infanterie, à la revue d'effectif du bataillon.
Les résultats de cette revue sont consignés dans les tableaux ci-après :

1.- TABLEAU NOMINATIF DES OFFICIERS DU BATAILLON DE MARCHE DU 16e REGIMENT D'INFANTERIE

Grades	1re Cie	2e Cie	3e Cie	4e Cie
Chef de bataillon	Cdt **CRIGNON**			
Capitaine			**MAROT**	
Lieutenants	**TOURNIER**	**HUGON**		**HIVET**
		BATTET		**MERIENNE**
	AUROY	**RIGAL**	**ROBERT**	**DUMAS**
	CORRE	**CHAUVET**	**BERNARD**	**MONCHOY**
Sous-lieutenants	**LARRA**		**LALABIAU**	
	BINON (Off. Payeur)			

2.- TABLEAU D'EFFECTIF NUMERIQUE DES SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS DU BATAILLON

Grades	1re Cie	2e Cie	3e Cie	4e Cie	Effectif total du bataillon
Adjudant-chef				1	1
Adjudants	3	1	2	1	7
Aspirants	1		1		2
Sergents-majors	1	1	1	1	4
Sergents et Sgt-fourriers	12	9	10	10	41
Caporaux fourriers	1	1	1	1	4
Caporaux	20	16	14	14	64
Soldats	260	245	225	240	970
TOTAUX	298	273	254	268	1093

3.- TABLEAU D'EFFECTIF NUMERIQUE DES CHEVAUX ET MULETS DU BATAILLON

Désignation des animaux		1re Cie	2e Cie	3e Cie	4e Cie	Effectif total du bataillon
Chevaux	de Selle	5	1	1	1	8

Ancestram.fr

	de Trait	19	4	4	4	31
Mulets						
TOTAL		21	5	5	5	39

Après examen des divers documents de comptabilité de campagne du bataillon, nous avons arrêté le Registre Journal du dit détachement à la somme de Nant.
Le montant du boni de chaque compagnie est de :

1re Compagnie	1 759,74
2e Compagnie	1 888,81
3e Compagnie	1 521,13
4e Compagnie	1 622,81

En conséquence, nous constatons que le bataillon de marche du 16e régiment d'infanterie est rattaché définitivement à la date du premier juillet (1915), mil neuf cent quinze au 201e Régiment d'Infanterie où il forme le 4e bataillon, ses compagnies prenant respectivement les n° 13, 14, 15, 16.
De tout quoi nous avons dressé le présent Procès Verbal que Monsieur le Général Cdt la 2e Brigade d'Infanterie, le Lieutenant-colonel, Cdt le 201e Régiment d'Infanterie et le Chef de Bataillon, Cdt le bataillon de marche du 16e Régiment d'Infanterie ont signé avec nous après lecture.
Fait aux armées en un seul original, les jours et an que dessus.

Le Cdt du bataillon De marche du 16e Rgt d'Infanterie	le Lt-colonel, le 201e Rgt Infant	Cdt Le Sous-intendant Militaire	Le Général Cdt la 2e Brigade d'Inf.
Signé CRIGNON	Signé JHEBMANN	Signé DEBLAYE	Signé SAURET

Ancestrami

ETAT DES PERTES EPROUVEES PAR LE FEU DEPUIS LA FORMATION DU BATAILLON (deux février 1915), jusqu'à son passage au 201e Régiment d'Infanterie (premier juillet 1915)

Date	Nom	Prénoms	Grade	Cie	Matricule au corps	Mle recrutement	Recrutement	Genre de blessure
28 avril	**VERDIER**	**Léger François**	2e classe	1re				Tué net, n'a pu être inhumé
28 avril	**COSTE**	**Antoine**	2e classe	1re	6701	1218	Brive	Plaie de la tête par balle
28 avril	**SOULET**	**Jean**	2e classe	1re	7235	1190	Albi	Plaie de la face et de l'épaule gauche par balles
28 avril	**JOASSON**	**Victor**	Caporal	2e	7725	567	Roanne	Plaie du coté droit par balle
28 avril	**AUBERT**	**Louis**	2e classe	3e	7925	3396	Marseille	Plaie de la jambe droite par balle
28 avril	**BEAUNE**	**Antoine**	2e classe	4e	7653	895	Riom	Plaie de la cuisse par balle
29 avril	**CHAMOUSSET**	**Servais Joseph**	Chef de			1346	Chambéry	Plaie de la racine de la cuisse gauche et de la partie e du sacrum par balle
29 avril	**MODAT**	**Amans**	2e classe	1re				Tué net
29 avril	**ROCHIGNEUX**	**Jean Marie**	2e classe	1re				Tué net
29 avril	**BUGEAUD**	**Henri**	2e classe	1re				Tué net
29 avril	**BANCON**	**Jean Paul**	2e classe	1re	13786		Montbrison	Plaie de la face par balle
29 avril	**SALESSE**	**Alphonse**	2e classe	1re	7590	1335	Albi	Plaie de la tête par balle
29 avril	**JUQUEL**	**Claudius**	Sgt-fourrier	1re	9126	373	Montbrison	Plaie de la joue gauche par balle
29 avril	**LASSABLIERE**	**Jean Marie**	2e classe	2e	14918	891	Montbrison	Plaie pénétrante de la cuisse par balle
29 avril	**NICOLAS**	**Antoine**	2e classe	3e	7305	796	Aurillac	Main droite traversée par une balle
29 avril	**DUMONTEIL**	**Adrien**	2e classe	3e	7419		Périgueux	Plaie de la partie postérieure gauche
29 avril	**MERCADIER**	**Lucien**	2e classe	1re	5796	606	Toulouse	Plaie de la cuisse droite par balle
29 avril	**PEIG**	**Blaise**	2e classe	1re	7169	916	Perpignan	Plaie pénétrante de la cuisse
29 avril	**COMBLAS**	**Jean**	2e classe	1re	6717	203	Brive	Plaie de pouce gauche par balle
29 avril	**MADERN**	**Adribard**	2e classe	1re	7105	1542	Perpignan	Plaie pénétrante de la cuisse
29 avril	**BELLIERE**	**Henri**	Caporal	3e	12215	1901	Albi	Plaie de l'épaule gauche par balle
29 avril	**VILLEMAGNE**	**François**	2e classe	1re	11145		Montbrison	
18 juin	**MILLET**	**Ferdinand**	Aspirant	2e	12	1112	Albi	Plaie du genou gauche par éclat d'obus
18 juin	**VERNET**	**Gabriel**	Sgt-fourrier	2e		672	Montbrison	Plaie du dos par éclat d'obus
23 juin	**DELBOS**	**Jean Marie**	2e classe	3e		18	Aurillac	Plaie par éclat d'obus du genou gauche
24 juin	**LAPLUME**	**Blaise**	2e classe	4e		1298	Montluçon	Plaie du coté droit par éclat de grenade

Date	Nom	Prénoms	Grade	Cie	Matricule au corps	Mle recrutement	Recrutement	Genre de blessure
24 juin	**GOURAND**	**Jean**	2e classe	4e		1217	Montluçon	Plaie de la tête par éclat d'obus
25 juin	**BESSE**	**Jean**	2e classe	3e				Tué net
25 juin	**AUROY**	**Blaise**	2e classe	3e		981	Montluçon	Plaie de la tête et du bras par éclat d'obus
25 juin	**ROBERT**	**Jean Baptiste**	2e classe	3e		1318	Carcassonne	Plaie de la face par éclat d'obus
25 juin	**GUYOT**	**Pourçain**	2e classe	3e		398	Montluçon	Plaie de la tête par éclat d'obus
25 juin	**BLANCHARD**	**Antoine**	2e classe	3e		944	Montbrison	Plaie du cou par éclat d'obus
25 juin	**RIVAL**	**Charles**	2e classe	3e		984	Montbrison	Plaies multiples du tronc et bras gauche
25 juin	**RENE**	**Jean Marie**	2e classe	3e		848	Montluçon	Fractures de la cuisse et du bras gauche
27 juin	**BOUSQUET**	**Bernard**	2e classe	4e		1258	Narbonne	Plaie de la cuisse droite et de la fesse

RECAPITULATION

	Officiers	S/officiers	Caporaux	Soldats
Tués				5
Blessés	1	3	2	24

Le 1er juillet 1915.

Ancestrami